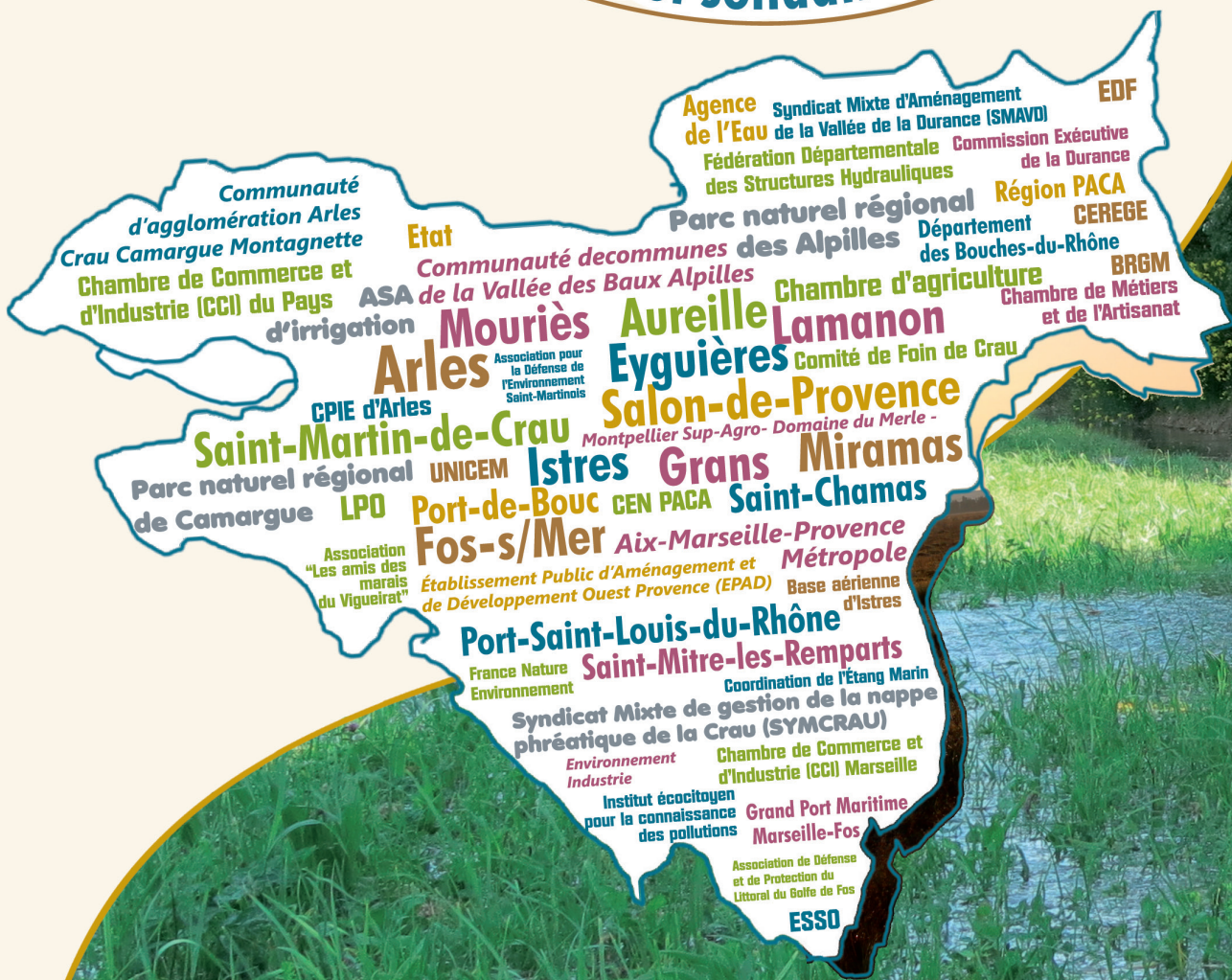


# Contrat de *nappe* Crau

Pour une gestion durable et solidaire de la ressource en eau



[www.symcrau.com](http://www.symcrau.com)



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur



DÉPARTEMENT  
BOUCHES-  
DU-RHÔNE



# Pourquoi un Contrat de nappe ?

## Un Contrat de nappe, qu'est-ce que c'est ?

- un outil partenarial et contractuel non imposé et élaboré dans la concertation
- un outil opérationnel et financier (programme d'actions de 6 ans) pour gérer la ressource en eau souterraine du territoire craven



Une concertation active, des élus et des acteurs locaux impliqués dans le Contrat de nappe

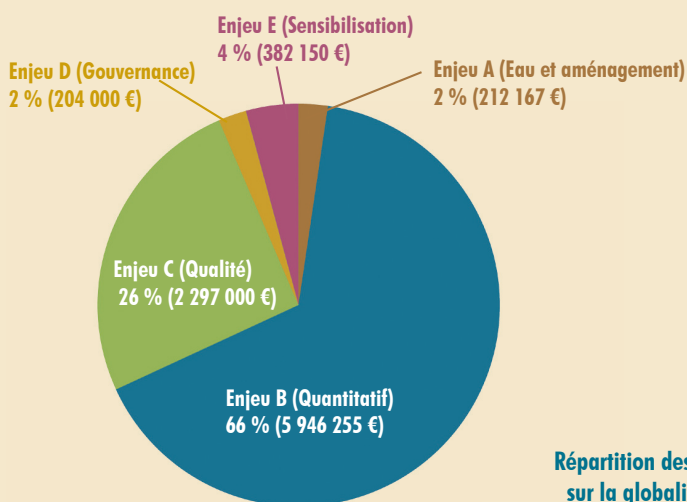
Pour préserver durablement la ressource en eau de notre nappe

## Pour concilier les enjeux SOCIO-ÉCONOMIQUES

du territoire : satisfaction des besoins domestiques en eau, maintien des activités économiques dont l'agriculture (vecteur de recharge de la nappe), développement et aménagement du territoire...

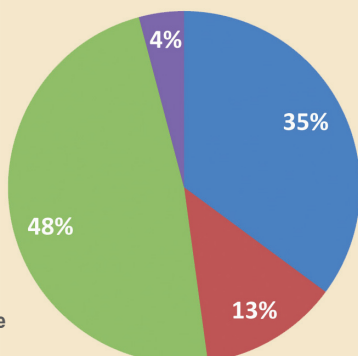
Face aux enjeux de la nappe, il est nécessaire d'agir rapidement, efficacement tous ensemble dans son domaine de compétences avec des moyens adaptés !

## Combien coûte le Contrat de nappe ?



Répartition par enjeux du montant total (en €) pour la période 2016-2018

Répartition des financements sur la globalité du Contrat



- Autofinancement par le maître d'ouvrage
- Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse
- Département des Bouches-du-Rhône
- Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

## Qui porte les actions ?

**Communes et regroupement de communes** (Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette, Métropole Aix-Marseille-Provence...).

**Acteurs agricoles** (Chambre d'Agriculture 13/OUGC (Organisme Unique de Gestion Collective), Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles (SMGAS PA) porteur du Contrat de Canal Crau Sud Alpilles)

**Le Grand Port Maritime de Marseille-Fos**

**Acteurs industriels** (Association Environnement Industrie, Chambre de Commerce et d'Industrie...)

**Acteurs associatifs** (Marais du Vigieirat, Institut Ecocitoyen) et de l'éducation à l'environnement (CPIE du Pays d'Arles)

**Parcs Naturels Régionaux** (Alpilles et Camargue)

**Organismes de recherche** (Montpellier Supagro-Domaine du Merle)

# La nappe en actions

Des actions sur l'ensemble des 5 enjeux à

conduire de 2016 à 2021

5 enjeux, 70 actions  
20 maîtres d'ouvrage  
Coût : 9 millions d'euros



## A Intégrer la nappe dans l'aménagement du territoire

### ACTIONS

- Connaître les zones à préserver en priorité.
- Porter à connaissance des élus et des aménageurs l'intégration de l'eau dans l'urbanisme.
- Accompagner la mise en place du dispositif "Éviter, Réduire, Compenser" dans les projets de développement urbains.

6 actions  
Coût : 212 167 €  
2 maîtres d'ouvrage : SYMCRAU et EPAD\*

\* Établissement Public d'Aménagement et de Développement

## B Maintenir les équilibres QUANTITATIFS

### ACTIONS

- Suivre l'évolution du niveau de la nappe
- Mieux connaître les prélèvements et les forages.
- Économiser l'eau : réaliser des Schémas directeurs et réduire les fuites sur les réseaux d'eau potable.
- Connaître les capacités de la nappe en fonction de la recharge et mettre en place une gestion de crise.

19 actions  
Coût : 5 946 255 €  
12 maîtres d'ouvrage

## C Préserver la QUALITÉ de l'eau

### ACTIONS

- Suivre la qualité de l'eau.
- Évaluer les risques de contamination par les phytosanitaires.
- Contrôler la réhabilitation des assainissements non collectifs.
- Savoir gérer les pollutions accidentelles.

22 actions  
Coût : 2 297 000 €  
13 maîtres d'ouvrage

## Un Contrat de nappe, pour qui ?

💧 Pour les usagers : habitants (eau potable, paysage, cadre de vie), acteurs économiques (industrie, agriculture)

💧 Pour les générations futures

💧 Pour les zones humides, la biodiversité

## D Asseoir une gouvernance opérationnelle de l'eau

### ACTIONS

- Organiser la gouvernance locale des eaux souterraines.
- Prendre part à la gouvernance du bassin Durancien.

6 actions  
Coût : 204 000 €  
1 maître d'ouvrage : SYMCRAU

## E Cultiver l'identité de la Crau

### ACTIONS

- Bâtir une stratégie de sensibilisation à la préservation de la nappe.
- Créer des outils de communication correspondants (mallette pédagogique, plaquettes...).
- Sensibiliser aux économies d'eau.

12 actions  
Coût : 354 250 €  
7 maîtres d'ouvrage

## Pilotage du Contrat de nappe

### COMITÉ de NAPPE

- Veille aux respects des orientations collectives du contrat de nappe
- suit la programmation des actions

### SYMCRAU

Anime, coordonne et suit le contrat de nappe

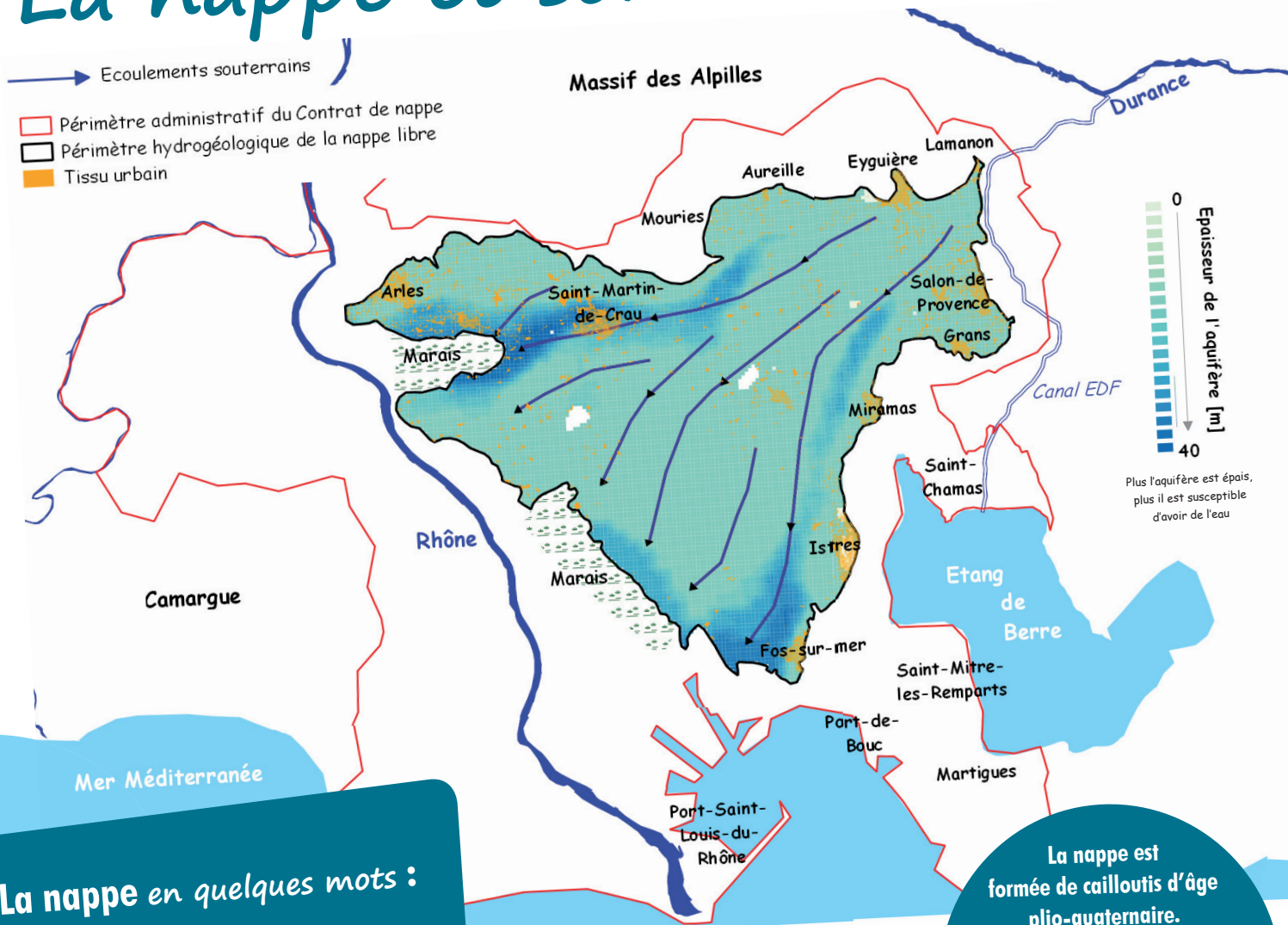


Pour aller plus loin, voir tome 2 "Cahier de fiches actions" du Contrat de nappe. A télécharger sur [www.symcrau.com](http://www.symcrau.com)

# La nappe et son territoire

→ Ecoulements souterrains

- Périmètre administratif du Contrat de nappe
- Périmètre hydrogéologique de la nappe libre
- Tissu urbain



## La nappe en quelques mots :

Surface : **550 km<sup>2</sup>**

**16 communes** concernées  
 3 EPCI\* : Métropole Aix-Marseille-Provence,  
 Communauté d'agglomération Crau-Camargue-  
 Montagnette, Communauté de communes de la  
 Vallées des Baux- Alpilles

\* Établissement Public de Coopération intercommunale

**14 000 hectares de prairies irriguées qui rechargent à 70% la nappe**

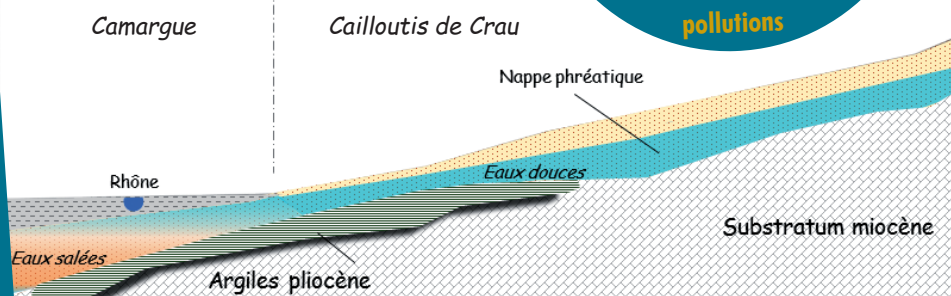
**Des paysages et une biodiversité exceptionnels façonnés par l'eau**

**Des activités économiques d'intérêt national**  
 (Zone industrialo-portuaire de Fos) et des  
 activités stratégiques (bases militaires)

La nappe constitue un réservoir d'eau de  
**550 millions de m<sup>3</sup>** qui alimente en eau  
 potable **270 000 habitants**

**75 millions de m<sup>3</sup>/an** prélevés pour l'eau  
 potable (39%), pour l'agriculture (36%),  
 pour l'industrie (24%)

## Coupe hydrogéologique de la nappe



**Contexte littoral :** la présence d'un biseau salé peut altérer la qualité de l'eau de la nappe

La nappe est formée de cailloutis d'âge plio-quaternaire. L'eau souterraine s'écoule du Nord-Est au Sud-Ouest. La profondeur de la nappe se situe entre 0 à 10 mètres. **Sa faible profondeur la rend très vulnérable aux pollutions**



Pour aller plus loin, voir tome 1  
 Contrat de nappe. A télécharger  
 sur [www.symcrau.com](http://www.symcrau.com)

► **Les engagements des signataires**

Intégrer la question de la ressource en eau souterraine de manière transversale dans la mise en oeuvre des politiques et projets sur le territoire de la Crau

Informar, voire consulter le Comité de nappe concernant tout nouveau projet lié à l'eau

Mettre en oeuvre les actions (maître d'ouvrage) et les financer selon l'engagement pris dans le Contrat

Apposer le logo du Contrat de nappe de la Crau sur les opérations inscrites dans le programme d'actions

Participer aux instances de pilotage, de suivi et de mise en oeuvre du Contrat



Pour aller plus loin, voir tome 3 "Document contractuel du Contrat de nappe". A télécharger sur [www.symcrau.com](http://www.symcrau.com)

► **Les signataires**

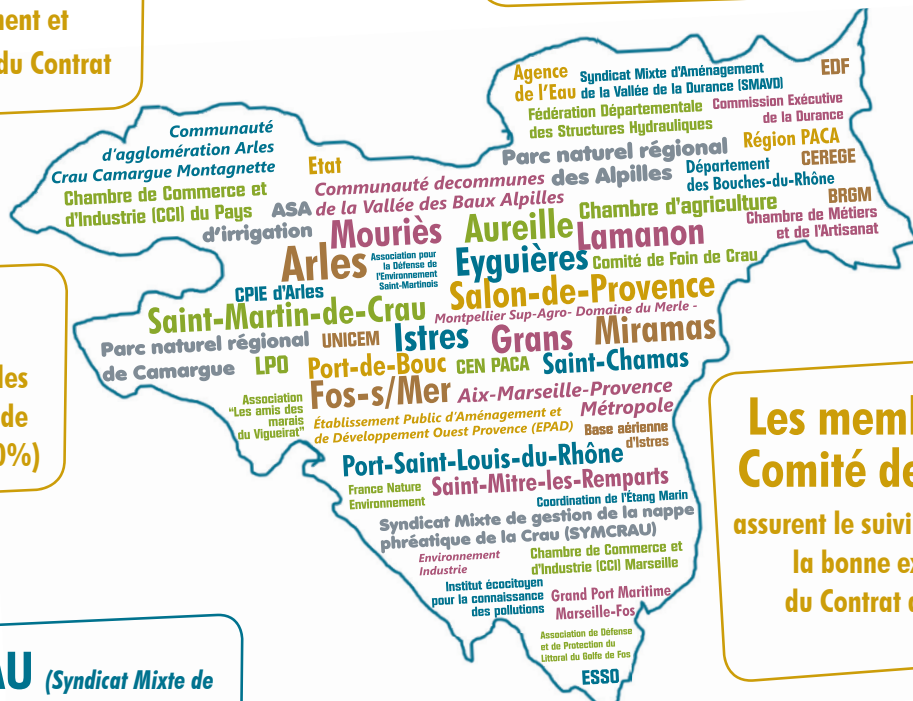
**Les financeurs** (Agence de l'Eau, Région PACA, Département 13) soutiennent techniquement et financièrement les actions du Contrat

**L'État** met en oeuvre les missions régaliennes concourant à l'atteinte des objectifs du contrat

**Les maîtres d'ouvrage** conduisent les actions et assurent une partie de leur financement (entre 20 à 50%)

**Les membres du Comité de nappe** assurent le suivi et contrôlent la bonne exécution du Contrat de nappe

**Le SYMCRAU** (Syndicat Mixte de gestion de la nappe phréatique de la Crau) assure l'animation et la coordination du Contrat de nappe de la Crau. Il est également maître d'ouvrage d'actions du Contrat



**Syndicat Mixte de gestion de la nappe de la Crau**  
20 Cité des Entreprises - ZI du Tubé Sud  
13800 Istres - Tel : 04.42.56.64.86  
Email : [contact@symcrau.com](mailto:contact@symcrau.com)  
Site internet : [www.symcrau.com](http://www.symcrau.com)